

## **DELIBERATIONS**

L'an deux mil dix-sept, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mme ROUGET Nathalie, Mme BLOT Séverine, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme BLASZCZYK Josiane, Mme PICARD Sylvie, Mr BOURIQUET Sébastien, Mr HEUDIER Bernard, Mme GARANDEL Nathalie, Mme CARN Florence, Mr PANNETRAT Jacky et Mr LAUMAIN Philippe

Absents excusés : Mr DELEMARRE Arnold (pouvoir à Mme BLOT) et Mr MARION Michel (pouvoir à Mr HEUDIER)

Absent : Mr MILLEROT Emmanuel

Assistait également à cette séance, Mlle CHEMINEAU Christelle, Adjoint Administratif (délibérations n° 2017 / 0027 à 2017/0037)

Secrétaire de séance : Mr ROBIN Jean-Luc

La séance a été publique.

\* \* \* \* \*

### **DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr ROBIN Jean-Luc se propose en qualité de secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

### **2017/0027 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE**

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 566 454,52 € et les recettes à 792 585,57 € (dont 155 514,18 € d'excédent reporté).

Le résultat définitif de la section présente donc un excédent de 226 131,05 €.

En investissement, les dépenses et les recettes sont respectivement de 1 069 233,06 € (dont 111 934, 66 € de déficit reporté), et 923 087,83 € faisant apparaître un déficit de clôture de 146 145,23 €.

*Le compte administratif retraçant sa gestion, le Maire propose de placer le Conseil sous la présidence de Mme Rouget Nathalie, Adjoint, pour le vote, ce qui est accepté.*

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées, décide à l'unanimité d'adopter le Compte Administratif présenté.

### **2017/0028 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 COMMUNE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2016 par les trésoriers municipaux, MM Bossu et Harter.

Ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.  
**2017/0029 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 COMMUNE**

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 226 131,05 €, Mr le Maire propose d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

A Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 70 616,87 €
B Résultat antérieur reporté	155 514,18 €
C Résultat à affecter	226 131,05 €
= A+B (hors restes à réaliser)	
D Solde d'exécution d'investissement	- 146 145,23 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	- 40 699,00 €
F Besoin de financement =D+E	- 186 844,23 €
AFFECTATION = C =G+H	226 131,05 €
G Affectation en réserves R 1068 en investissement	186 844 ,23 €
H Report en fonctionnement R 002	39 286,82 €

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme proposé.

**2017/0030 PRIME IAT 2017**

Le Maire propose, comme chaque année, de prévoir au budget 2017 une charge correspondant à un treizième mois de salaire pour l'ensemble du personnel titulaire, soit 6 521,72 €.  
Les membres du Conseil donnent leur accord unanime à cette enveloppe, dont les crédits correspondants seront inscrits au budget.

**2017/0031 TAUX D'IMPOSITION 2017 DES 3 TAXES LOCALES**

Le Maire propose de baisser de 1% les taux des trois taxes locales en 2017, comme en 2016, afin de bien montrer aux contribuables sougyçois que la santé financière de la Commune est excellente, et aussi de redonner un peu de pouvoir d'achat aux contribuables qui en ont bien besoin pendant cette période économique morose....

Le Conseil accepte à l'unanimité cette baisse, qui fixe les taux des 3 taxes à :

- 9,50 % pour la taxe d'habitation
- 11,45 % pour la taxe foncière bâti
- 26,05 % pour la taxe foncière non bâti.

**2017/0032 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE**

Avant de présenter le projet de Budget Primitif (BP) 2017, le Maire rappelle que le dossier ELODIE est sur le point d'être clôturé au plan financier.

Il rappelle au Conseil que la Commune a largement puisé depuis plusieurs années dans ses excédents annuels pour financer l'espace périscolaire, l'espace d'accueil, les études préalables, les honoraires de maîtrise d'œuvre et de mandataire du maître d'ouvrage, les raccordements aux réseaux, l'alimentation électrique, ... soit un total voisin de 800 000 € HT. Ce chiffre élevé, qui a permis de doter la Commune d'un équipement de grande qualité, montre la solidité des finances de la Commune, qui retrouvera une capacité d'emprunt de 500 000 € dès l'exercice 2020.

Dès 2018, la Commune bénéficiera d'un remboursement de la TVA avancée pour ELODIE à hauteur de 120 000 €, ce qui permettra des investissements nouveaux significatifs sans emprunt nouveau.

C'est pourquoi le BP 2017 proposé, qui est conforme au DOB dont il a intégré les remarques, et qui a été présenté en détail à la Commission des Finances, prévoit de nouveaux projets assortis d'un emprunt limité, qui ne sera sans doute pas nécessaire compte tenu de la recette de TVA évoquée plus haut.

Par contre, le BP ne prévoit pas la réhabilitation des 3 logements du centre bourg, qui fait l'objet de discussions sur le programme définitif à retenir, et pourra faire éventuellement l'objet d'une décision modificative ultérieure.

Le BP ne prévoit pas non plus le projet de chaudière collective bois, qui ne fait pas actuellement consensus.

Le Maire et la secrétaire de Mairie présentent le détail du Budget Primitif de la Commune proposé.

Le Maire rappelle que 40 000 € sont inscrits au budget du bâtiment ELODIE pour l'apurement des 14 marchés d'entreprises, dont l'enveloppe initiale a été consommée pour quelques travaux complémentaires indispensables, et qui sont nécessaires pour faire face aux règlements des retenues de garantie (dépenses obligatoire pour des marchés signés).

Le Conseil évoque aussi le cas de la subvention de fonctionnement accordée à AMELODIE. Après débat, le Conseil décide de limiter cette subvention à 2 000 €, étant entendu qu'une éventuelle nouvelle délibération pour les 3 000 € complémentaires initialement inscrits interviendra lorsque les autres partenaires - Conseil Départemental et CCSN - auront matérialisé leur engagement au financement du programme culturel d'Amelodie.

Après modification de détail des sommes de quelques articles, à la demande de certains conseillers, ce budget fait apparaître des comptes équilibrés :

- en fonctionnement à hauteur de 670 252 €
- en investissement à hauteur de 900 967 €.

Le Maire soumet le budget au vote des conseillers : il recueille 15 voix pour. Le budget primitif 2017 est donc adopté à l'unanimité.

### **2017/0033 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ASSAINISSEMENT**

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 18 224,55 € et les recettes à 132 534,31 €, dont 98 506,15 € d'excédent reporté.

Le résultat définitif de la section présente donc un excédent de 114 309,76 €.

En investissement, les dépenses et les recettes sont respectivement de 26 964,78 € (dont

4090,72 € de déficit reporté) et 13 211,72 €, faisant apparaître un déficit de clôture de 13 753,06 €.

*Le compte administratif retraçant sa gestion, le Maire place le Conseil sous la présidence de Mme ROUGET Nathalie, Adjoint, pour le vote*

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016 du service Assainissement.

#### **2017/0034 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 ASSAINISSEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du service Assainissement dressé pour l'exercice 2016 par les trésoriers municipaux, MM Bossu et Harter, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **2017/0035 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif 2016 du service assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 114 309,76 €, le Maire lui propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A Résultat de fonctionnement de l'exercice	+	15 803,61 €
C Résultat antérieur reporté	+	98 506,15 €
		-----
D Résultat à affecter = A+C	+	114 309,76 €
E Solde d'exécution cumulé d'investissement		
D 001 (besoin de financement)	-	13 753,06 €
F Solde des restes à réaliser d'investissement	-	1 000,00 €
		-----
G Besoin de financement =E+F	-	14 753,06 €
AFFECTATION = D	+	114 309,76 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement		14 753,06 €
Report en fonctionnement R 002		99 556,70 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme proposé.

#### **2017/0036 TAXE ASSAINISSEMENT 2017**

Le Conseil Municipal confirme sa décision, prise le 10/03/2017, d'instaurer un abonnement à 45€/an et de facturer le m<sup>3</sup> d'eau assainie à 1,52€/m<sup>3</sup> pour 2017.

#### **2017/0037 VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017**

Le Conseil examine les différentes rubriques du budget 2017 qui fait apparaître un budget équilibré : - en fonctionnement à hauteur de 133 929 €

- en investissement à hauteur de 462 896 €.

Le Maire soumet le budget au vote des conseillers ; il est adopté à l'unanimité.

#### **2017/0038 DCE 2016**

Le Conseil décide d'affecter la DCE attribuée par le Conseil Départemental en 2016 aux travaux de voirie effectués en 2016.

#### **2017/0039 REHABILITATION 3 LOGEMENTS**

Le groupe d'opposition confirme qu'il est ouvert à une discussion avec l'architecte pour discuter du programme de la réhabilitation des 3 logements du Centre Bourg, après une visite dans les locaux qui a montré l'intérêt de la réalisation d'au moins 2 logements. Le Maire organisera une réunion de travail avec le groupe d'opposition sur ce sujet.

#### **2017/0040 SERVICE DECHETS MENAGERS / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS**

Le Maire fait part au Conseil des travaux de la commission Ordures Ménagères de la CCSN qui pilote désormais le service des déchets ménagers qui a pris le relai du SIOM pour l'ensemble de ses activités, et dont il fait partie.

La collecte des déchets ultimes se fera comme avant à Sougy le lundi et le jeudi et les mercredis impairs pour les déchets triés. Les encombrants seront collectés tous les 6 mois (information par la Mairie : flyers boîte aux lettres, site web, Sougy Ecoute).

L'exercice 2016, qui avait fonctionné avec une baisse de 5 % de la taxe (TEOM) a enregistré finalement une perte de 200 000 € dont 100 000 € dus à cette baisse de recettes ; plusieurs délégués, dont le Maire de Sougy, avaient fait part de leur opposition à cette baisse ; afin de retrouver l'équilibre financier du service, la CCSN a décidé de remonter la TEOM 2017 au niveau de 2015, soit une augmentation de 7,5 %.

Le règlement de la collecte et le règlement d'accès à la déchetterie ont été adoptés (lien à créer sur le site web de la Commune) et des tirages sont disponibles en Mairie.

Les déchets « sauvages », malheureusement répétés, autour des PAV sont ramassés chaque semaine par le SIOM (Service Intercommunal Ordures Ménagères) de la CCSN.

Le GPS a été installé sur les bennes bicompartimentées et les bénéficiaires en sont évidents : info sur les incidents de tri en temps réel qui permet l'intervention immédiate de l'ambassadrice du tri / certitude du ramassage intégral / contrôle des temps passés (plus d'arrêts au bistrot ou à la banque ... !) / optimisation du trajet de la collecte / saisie des déchets des gros fournisseurs (bacs, containers, ...)

La déchetterie de Champvert est désormais ouverte le samedi après-midi / son accès est gratuit 24 fois par an et payant après le 25<sup>ème</sup> passage / le volume de déchets est limité à 1 m<sup>3</sup> par passage / le stationnement est limité à 6 véhicules en même temps.

La déchetterie peut fournir gratuitement du compost à la demande. Le personnel est préposé pour fournir de l'information et ne doit pas « se servir » dans les véhicules : il ne fournit son assistance qu'aux handicapés / femmes enceintes / personnes âgées.

Le dossier de l'accueil des déchets verts est toujours à l'étude.

Le matériel de broyage des déchets verts est toujours disponible pour les Communes, qui ont la charge de l'organisation de la collecte auprès des particuliers, le broyeur fonctionnant avec un employé du SIOM et sous sa responsabilité.

Le budget de fonctionnement du SIOM s'établit en équilibre à 3 202 170 €.

La redevance « incitative » prélevé par le SIEEEN pour sanctionner les rejets liés à un tri défectueux s'élève à 23 000 € (soit environ 1 € /habitant) : ce « malus », même léger, devrait inciter les usagers à améliorer leur effort de tri.

Une nouvelle organisation des tournées de collecte sera annoncée en juin (intégration de Fil de Loire et sortie de certaines Communes) mais ne concernera pas Sougy.

#### **2017/0041 STATUTS CCSN**

La Préfecture a demandé le 21 février 2017 à la CCSN de modifier les statuts qui avaient été adoptés le 10/01/2017, sur deux points (intérêt communautaire, deux compétences facultatives).

Le Conseil Communautaire a adopté le 7 mars 2017 un projet de statuts modifiés, sur lequel chaque Commune dispose de trois mois pour se prononcer.

Après débat, sur proposition du Maire,

Vu les articles L5211-17 et L-5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de Communes « Sud Nivernais » tels qu'issus de l'arrêté préfectoral 2016- P-1568 du 14 novembre 2016,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Sud Nivernais en date du 7 mars portant retrait de la délibération du 10 janvier 2017 et adoptant un nouveau projet de statuts de la Communauté de Communes de Sud Nivernais,

Considérant que l'intérêt municipal va dans ce sens de l'adoption du projet de statuts,

Le Conseil Municipal, à la faveur d'un vote unanime, adopte le projet des statuts tel qu'adopté par la délibération du 7 mars 2017 par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Sud Nivernais.

#### **2017/0042 RENEGOCIATION DES EMPRUNTS**

Le Maire expose au Conseil que les contacts qui ont été pris avec la Caisse d'Epargne pour réaménager les taux des deux emprunts importants contractés par la Commune (304 818 € et 97 685 € de capital restant dû) sont décevants car les indemnités dues au titre du réaménagement (33 681 € et 17 315 €) sont très importantes et consomment la totalité du gain qu'on peut attendre avec le nouveau taux proposé de 1,75 %).

Le Maire propose au Conseil de ne pas donner suite à la nouvelle proposition de la Caisse d'Epargne, ce que valide le Conseil.

#### **2017/0043 FESTI'SOUGY**

La Fête d'été de Festi'Sougy aura lieu finalement dans le bourg le 01<sup>er</sup> juillet 2017 sur le parking du multiservices / restaurant et le terrain adjacent (parking).

Cette solution présente de nombreux avantages (accès, sol pour le barnum, disponibilité compteur EDF, WC, ...) allège la logistique (transport matériel et mobilier, ...) et allège le dispositif de sécurité (Loire) par rapport au choix initial de Tinte.

Le feu d'artifice est maintenu à la charge de la Commune, et sera tiré loin des habitations sur le terrain de la station de traitement (déclaration faite en Préfecture et au SDIS).

Le BP 2017 a retenu également l'acquisition d'un parquet de 50m<sup>2</sup>, aussi que l'achat des tableaux électriques nécessaires. Les cantonniers seront mis à disposition de Festi Sougy pour l'organisation matérielle de la fête (transport du matériel et des tables / bancs notamment) ; elle prendra également en charge l'installation d'un branchement EDF forain s'il s'avérait nécessaire.

#### **2017/0044 RACCORDEMENTS ASSAINISSEMENT**

Le Maire donne au Conseil les informations attendues relatives à l'obligation de raccordement au réseau collectif faites aux nouveaux usagers desservis par les extensions envisagées. La loi prévoit cette obligation dans les deux ans, mais la collectivité peut accorder une dérogation de raccordement et de recouvrement (qui est exigible immédiatement !) pour permettre l'amortissement d'une installation individuelle récente.

Le SIAEPA pratique cette dérogation avec une durée d'amortissement de 10 ans des installations individuelles. Le Maire rappelle que les frais d'entretien d'une installation individuelle sont significatifs et que le confort de l'assainissement collectif est une réalité, autant que la valorisation du logement qui en résulte.

Le Conseil donne son accord à cette dérogation de dix ans, sur présentation d'une facture de travaux homologués par le SPANC datée de moins de dix ans, et pour la durée restant à couvrir jusqu'à la fin du délai de 10 ans depuis la date des travaux.

#### **2017/0045 RPI / ECOLE**

S. BLOT fait au Conseil le point sur la réunion récente du Conseil d'Ecole : 50 enfants sont attendus à la rentrée 2017 à ce jour (même effectif que cette année) ce qui permet d'espérer qu'on conserve nos 3 classes (nouveau gouvernement ...).

Travaux à prévoir : protection des poteaux du préau / réparation de l'écran interactif du rez-de-chaussée / reste de la liste du dernier Conseil.

#### **2017/0046 ASSAINISSEMENT CHESNEAU**

Le Maire expose les conditions dans lesquelles a été accordé un permis de construire pour le logement de Mr et Mme CHESNEAU à la Mouille à une époque où l'extension du réseau collectif d'assainissement du secteur Carnat/ Mouille paraissait acquise.

Le retrait - au moins provisoire - du Conseil Départemental des dossiers d'assainissement d'une part et les incertitudes sur la dotation DETR d'autre part, rendent la réalisation de l'extension du réseau incertaine : il en résulte que le rejet des eaux usées du logement dans le fossé pluvial ne peut durablement durer.

Le dispositif minimum - provisoire - à mettre en place nécessite un petit poste de relevage (500 €) et un puisard en sable à l'écart avec une canalisation enterrée (300 €). Mais cette dépense sera « perdue » lorsque le réseau sera réalisé, dans les deux ou trois ans à venir ...

Le logement de M et Mme CHESNEAU est le seul logement dans ce cas, et une aide accordée par la Commune ne formerait pas un précédent puisque aucun autre PC n'a été accordé dans des conditions semblables.

Le Conseil donne son accord à la prise en charge exceptionnelle des matériaux du puisard (planches, sables, canalisation) qui seront mis en œuvre par M. et Mme CHESNEAU.

#### **2017/0047 PETR SUD NIVERNAIS**

Le Maire fait le point au Conseil de travaux du Pays Nevers Sud Nivernais : Débat d'Orientation Budgétaire, mise à disposition de la directrice par le Conseil Départemental, approbation du Contrat de ruralité.

#### **2017/0048 CCSN**

Le Maire fait le point des travaux de la CCSN, qui a vu se mettre en place ses structures de gouvernance (vices présidents, commissions, ...).

Par ailleurs, le DOB a fait apparaître des dépenses de fonctionnement de 9 824 183 €.

La deuxième tranche de l'enfouissement des réseaux de l'Usage à Sougy a été inscrite pour 18 580 € de participation de la CCSN.

Parmi les recettes : la taxe d'habitation future pour 3 116 000 €, la contribution financière des entreprises pour 1 831 000 € et la contribution pour la valeur ajoutée à 930 000 €.

#### **2017/0049 ABW / ETUDE COMPLEMENTS ELODIE**

ABW a accepté de baisser ses honoraires de 20 % pour l'étude de la fermeture de la coursive ELODIE et l'agrandissement de la fenêtre de la régie : accord du Conseil sur le devis de 3250 € HT.

#### **2017/0050 SOUGY ECOUTE**

Les points suivants ont été relevés à l'attention de Sougy Ecoute

- des nids de poule importants à boucher (cyberbase, route cimetière, ...) = urgence de réaliser le point à temps annuel
- tour des chemins vicinaux à programmer rapidement pour mettre en œuvre les crédits inscrits au BP 2017 ainsi que les 10 T d'enrobé à chaud (avec une entreprise, Jean-Luc ROBIN et Jean ESCRIBANO)
- Promenade du Gour à reprendre (passerelle, 2 arbres, nettoyage général) : voir avec la CCSN si l'équipe de paysagistes peut venir aider les cantonniers
- voir l'opportunité d'un 4<sup>ème</sup> plateau traversant sur la VC1 à la Mouille (véhicules descendants)
- vol de fleurs en pot au cimetière ...
- tuiles à remettre en place sur le mur du cimetière



- voir si René PEILLET et Pierre GOMEZ pourraient aider ponctuellement au suivi des travaux de la salle des Varennes.

-

#### **2017/0051 DEROGATION SCOLAIRE**

Le Maire expose les raisons avancées par Mr ASSAL pour demander une dérogation pour l'inscription de sa fille à l'Ecole de Decize.

Le Conseil comprend les motivations (proximité des grands parents) mais souhaite, avant qu'une décision soit prise, que les raisons pour lesquelles les services de la garderie (de grande amplitude horaire) et de la cantine ne sont pas utilisés, alors qu'ils sont en place justement pour aider les parents à gérer leurs contraintes professionnelles.

Le Maire prendra ces informations avant une décision qui ne devra pas constituer un précédent.

#### **2017/0052 ASSAINISSEMENT PLUVIAL**

Pour faire suite à une demande exposée lors de la réunion publique, le Maire a demandé à la SAFEGE de venir identifier sur le terrain l'intérêt d'une évacuation directe des eaux pluviales en amont de l'Usage (route Est) dans le point bas du pré voisin (les propriétaires devraient donner leur accord).

Les travaux sont très importants (longueur de canalisation + traversée de chaussée) et rien ne prouvent qu'ils contribueront à assainir les deux logements voisins ; il ne semble pas par ailleurs que les logements du bas de l'Usage soient particulièrement gênés lors des grosses pluies.

La réunion – à laquelle sont invités les conseillers qui le souhaitent – est programmée le 03 avril à 14h00 et permettra de dialoguer avec la SAFEGE sur les premières réflexions d'aménagement des deux carrefours Marronnier / Croix de Pierre.

#### **2017/0053 TRAVAUX SALLE DES VARENNES**

Le Maire expose au Conseil que Mme MARINGE ne souhaite pas prendre une mission de maîtrise d'œuvre complète sur cette opération : elle interviendra seulement – avec le CAUE – pour la définition des travaux et la mise en place des marchés des entreprises. Le suivi devra être assuré par la Commune elle-même (Adjoints, cantonniers et conseillers).

#### **2017/0054 DETR / EXTENSIONS ASSAINISSEMENT**

Le Maire informe le Conseil d'un courrier reçu ce jour de la Préfecture : les travaux prévus pour limiter la présence d'eau claire dans le réseau d'assainissement et pour mettre en place un dispositif d'infiltration de leur rejet en été paraissent « prioritaires » par rapport aux travaux d'extension.

Il est donc probable que la DETR attendue ne sera pas accordée en 2017 et qu'il faudra prévoir une réorientation de notre BP 2017 Assainissement sur le programme de réhabilitation du réseau identifié (branchement, rénovation de canalisation, rejet à l'aval de la station, ...)

## 2017/0055 **RESO**

Le Maire rappelle au Conseil que le dispositif « RESO » (Conseil Départemental / Direction Culturelle) met à la disposition des Communes des enseignants et animateurs de pratiques artistiques essentiellement dans le domaine du spectacle vivant (danse, musique, théâtre).

La mutualisation des moyens (plus de 110 professionnels) et l'aide importante du Conseil Départemental (43 % du financement) permet de proposer aux collectivités des prestations de grande qualité (avec instruments) à des tarifs raisonnables.

Le Conseil donne son accord à une adhésion de la Commune au dispositif RESO et mandate le Maire pour discuter des modalités d'une intervention au profit de la Commune (Ecole, TAP, Associations, ...).

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Accord du Conseil Municipal pour prêter le barnum de la Commune à l'Association STAN
- Accord du Conseil Municipal pour prêter le barnum de la Commune à R. THEVENARD compte tenu des services éminents qu'il rend à la Commune
- Tennis : démission du président C. CHENEAU et nouveau Président à rechercher (avec l'aide de R. GORECKI ?)
- Espace Numérique de Decize / Jonction : à voir les suites de la journée « formation » du 27 mars
- Service civique (6 à 12 mois) : voir en Mairie les conditions de cet « engagement volontaire » dans des missions d'intérêt général.
- Candidature S. PERIOT : le Maire a répondu que le poste d'animatrice périscolaire est actuellement pourvu.
- Commission des Impôts Directs : réunion prévue le 15 mai
- Secours Populaire : pas de subvention
- Licence IV : elle n'a pas été vendue par Me WAGNER et semble être – d'après la Préfecture – toujours la propriété de A. ISTEMBOULI : donc à négocier pour son rachat.
- Taux d'imposition des 3 taxes locales : ils ont été notifiés et intégrés dans le BP 2017
- SNR : à suivre les 5 émissions enregistrées cette semaine sur la Commune de Sougy qui passeront du 3 au 7 avril.
- Accord du Conseil pour l'achat d'une barrière agricole pour fermer correctement l'accès aux îles de Maison Rouge (installation par l'Association de chasse).

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 23 heures 30.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Délibérations numérotées 2017 / 0027 à 2017 / 0055.

